



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 25 novembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de l'Environnement au sujet du « mécanisme de développement propre » du Protocole de Kyoto.

En 2014, le gouvernement allemand avait convenu de compenser les émissions de gaz à effet de serre engendrées inévitablement par ses déplacements dans le cadre de voyages d'affaires, en achetant des crédits d'émissions au profit de projets liés au « mécanisme de développement propre » (MDP), élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto et ayant comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Dans ce cadre, le *Umweltbundesamt* vise spécifiquement des projets œuvrant notamment pour le développement durable d'un pays en développement.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement :

- Madame la Ministre est-elle au courant de la pratique du gouvernement allemand décrite ci-dessus ?
- Madame la Ministre est-elle d'avis que le gouvernement luxembourgeois pourrait copier l'exemple du gouvernement allemand ?
- Dans l'affirmative, Madame la Ministre envisage-t-elle de proposer une telle mesure ?
- Quels projets dans le cadre du MDP le Gouvernement pourrait-il privilégier le cas échéant ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marcel Oberweis
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 10 JAN. 2016

Département de l'environnement

Service central de législation
Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire n°2594

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°2594 de l'honorable député Monsieur Marcel Oberweis tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement,


Carole Dieschbourg

Réponse de la Ministre de l'Environnement à la question parlementaire n°2594 du 25 novembre 2016 de l'honorable député Monsieur Marcel Oberweis

Pour limiter l'impact environnemental des déplacements professionnels de ses agents, le gouvernement allemand s'est en effet doté d'une stratégie visant, dans l'ordre, à éviter les déplacements, ensuite à les réduire, et enfin à compenser les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements inévitables.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du troisième plan d'action climat, le département de l'environnement analysera en détail les modalités du système allemand et décidera sur cette base de l'opportunité de mettre en avant un système similaire pour le Luxembourg, ou de poursuivre d'autres pistes pour limiter respectivement compenser les émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages de service.